



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FILM PARTALL® no 10

No de FDS : P10-001

Entrée en vigueur : 20 juin 2008

Page 1 de 6

---

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

---

NOM DU PRODUIT      **Film PARTALL® no 10**  
NOM GÉNÉRIQUE      Revêtement d'alcool polyvinylique (PVAL)

FABRICANT            REXCO  
                          P.O. Box 80996  
                          Conyers, Georgia 30094  
                          USA

URGENCE RELATIVE AU TRANSPORT :  
CHEMTREC (800) 424-9300      É.-U. (24 heures/jour)  
CHEMTREC (703) 527-3887      Étranger (frais virés acceptés)

URGENCE RELATIVE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET AU PRODUIT :  
REXCO (800) 888-1060          É.-U. et Canada  
REXCO (770) 483-7610          Étranger

---

### SECTION 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	CONCENTRATION (%)
Eau	7732-18-5	56 – 61
Alcool éthylique	64-17-5	31 – 34
Ester éthylénique d'acide acétique, polymère contenant de l'éthénol	25213-24-5	7 – 8
Alcool butylique	71-36-3	1 – 2

---

### SECTION 3 : IDENTIFICATION DES DANGERS

---

COTE NFPA : Santé 2, incendie 3, réactivité 0  
COTE HMIS : Santé 2, incendie 3, réactivité 0  
0=MINIMAL, 1=LEGER, 2=MODERE, 3=ELEVE, 4=EXTREME

#### EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

YEUX                    Risque d'irritation oculaire. Une exposition prolongée ou répétée favorise la conjonctivite.  
PEAU                    Risque d'irritation cutanée. Une exposition prolongée ou répétée peut causer une délipidation, une dermatite.  
INHALATION          Une exposition répétée ou prolongée peut susciter une dépression du système nerveux central, dont une céphalée, un étourdissement, une perte de coordination et l'inconscience.  
INGESTION            Risque de nausée, de vomissement, de saignement gastrointestinal, de douleur abdominale et de dépression du SNC avec des symptômes situés entre l'ivresse, l'inconscience, la narcose, le coma, la défaillance respiratoire et la mort, selon la quantité ingérée.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FILM PARTALL<sup>®</sup> no 10

No de FDS : P10-001

Entrée en vigueur : 20 juin 2008

Page 2 de 6

**EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE :** Peut entraîner une irritation des muqueuses, des maux de tête, une dépression du système nerveux central et des dommages au foie.

**SYMPTOMES D'EXPOSITION :** Les symptômes d'exposition par inhalation, ingestion ou contact cutané direct peuvent inclure la nausée, les vomissements, la diarrhée, l'irritation du nez, de la gorge, des voies respiratoires ou de la peau, la dépression du SNC — notamment les céphalées, une perte de coordination, la somnolence, la fatigue et l'inconscience — ainsi que la mort dans les cas extrêmes. Les troubles préexistants des yeux, de la peau ou de la respiration risquent d'être aggravés par une exposition au produit.

**VOIES DE PENETRATION PRINCIPALES :** Le contact cutané, l'absorption par la peau, le contact oculaire et l'inhalation.

**INFORMATIONS SUR LE CANCER :** Ni ce produit, ni aucun de ses composants n'est classé comme cancérigène ou cancérigène partiel par les organismes suivants : le *National Toxicology Program*, le Centre international de recherche sur le cancer et l'*Occupational Safety and Health Administration*.

---

### SECTION 4 : MESURES DE PREMIER SECOURS

---

YEUX	Rincer tout de suite à l'eau froide pendant 15 minutes, et consulter un médecin.
PEAU	Retirer les vêtements contaminés, et laver la région touchée à l'eau chaude et au savon. Si l'irritation due au contact persiste, obtenir de l'assistance médicale. Laver les vêtements contaminés — y compris les chaussures — avant de les réutiliser.
INHALATION	En cas de vertige ou de difficulté respiratoire, exposer la personne à l'air frais, à de l'oxygène ou aux deux. En cas d'arrêt respiratoire, commencer la respiration artificielle, et solliciter des soins médicaux immédiats.
INGESTION	Consulter un médecin sans délai. Ne faire vomir qu'à la demande du personnel médical. En cas de vomissement spontané, garder la tête de la victime sous les hanches pour prévenir l'aspiration dans les poumons. Si possible, ne pas laisser la victime sans surveillance.

---

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

POINT D'ECLAIR / METHODE : 76 °F (24 °C) / méthode Tagliabue en vase clos

TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION : 670 °F (354 °C)

LIMITES D'INFLAMMABILITE DANS L'AIR  
(% PAR VOLUME) : LIE inférieure 3,3 % / LES supérieure 18,7 %

**DANGERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :** Point d'éclair bas. Garder les zones de travail libres de surfaces métalliques chaudes et d'autres sources d'inflammation.

**AGENTS EXTINCTEURS :** Poudres extinctrices, CO<sub>2</sub>, jet diffusé, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

**CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH en mode pression positive et une tenue de feu complète. L'eau ne convient pas comme agent



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FILM PARTALL® no 10

No de FDS : P10-001

Entrée en vigueur : 20 juin 2008

Page 3 de 6

extincteur, mais elle est utile pour garder les contenants adjacents frais en vue d'empêcher leur rupture. Éviter d'étendre le liquide enflammé avec l'eau de refroidissement.

---

### SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

EN CAS DE DISPERSION : Garder les sources d'inflammation et les surfaces métalliques chaudes isolées du produit déversé. Les participants au nettoyage devraient porter un équipement de protection individuelle. Arrêter l'écoulement à la source, et l'empêcher de s'étendre. Vider le produit déversé dans des espaces ou des contenants de retenue convenables. De petites quantités de produit déversé peuvent être absorbées par un absorbant standard. En cas de ruissellement, aviser les autorités compétentes comme il se doit. Placer dans un contenant pour déchets chimiques, et éliminer selon les règlements de la région, de l'État et du fédéral.

**ATTENTION ! LES PLANCHERS COUVERTS DE PRODUIT RESIDUEL DEVIENNENT TRES GLISSANTS.**

---

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

---

Entreposer dans un endroit frais et sec à 100 °F (38 °C) ou moins, à l'écart des flammes nues, de la chaleur et des étincelles. Ne ranger que dans des lieux approuvés pour les liquides inflammables. Garder les zones de travail libres de surfaces métalliques chaudes et d'autres sources d'inflammation. Maintenir le contenant bien fermé quand il ne sert pas pour éviter que le produit ne sèche.

Ne remballer que dans du polyéthylène haute densité (PEHD). La compatibilité à long terme des contenants de emballage avec le produit devrait être testée sérieusement avant usage. Tous les nouveaux contenants doivent présenter les étiquettes de produit requises pour une identification, une sécurité, une manipulation et un stockage adéquats. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit comme des vapeurs — continuer d'appliquer les précautions voulues sur la manipulation et le stockage.

---

### SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

---

PROTECTION DES YEUX : Des lunettes de sécurité (à coques ou non) ou un écran facial sont conseillés. Des bains oculaires sont recommandés dans les aires de travail.

PROTECTION CUTANEE : Porter des gants, des vêtements et des chaussures imperméables pour prévenir le contact cutané. Des douches de sécurité sont recommandées dans les aires de travail. Retirer les vêtements contaminés, et les laver à l'eau chaude et au savon avant de les réutiliser.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Les niveaux d'exposition devraient être maintenus sous la PEL ou la TLV de ce produit. Si l'exposition dépasse les niveaux recommandés, l'usage d'un respirateur à cartouche ou d'un masque à gaz approuvé par le NIOSH est conseillé. Des mesures d'ingénierie devraient être prises au besoin pour réduire l'exposition.

MESURES D'INGENIERIE : Fournir une ventilation par aspiration générale ou locale (antidéflagrante) suffisante pour conserver l'exposition sous la PEL ou la TLV.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FILM PARTALL<sup>®</sup> no 10

No de FDS : P10-001

Entrée en vigueur : 20 juin 2008

Page 4 de 6

### NORMES D'EXPOSITION

COMPOSANT	PEL DE L'OSHA	TLV DE L'ACGIH
Eau	Non établie	Non établie
Alcool éthylique	PEL / TWA de 1000 ppm	TLV / TWA de 1000 ppm
Ester éthylénique d'acide acétique, polymère contenant de l'éthénol	Non établie	Non établie
Alcool butylique	PEL / TWA de 50 ppm	TLV / TWA de 50 ppm

PEL = LIMITE D'EXPOSITION ADMISSIBLE    TLV = VALEUR LIMITE D'EXPOSITION    TWA = MOYENNE PONDEREE DANS LE TEMPS (8 H)

### SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Liquide transparent ou vert  
ODEUR : Alcool  
POINT D'EBULLITION : 158 à 220 °F (70 à 104 °C)  
POINT DE FUSION : Sans objet  
C.O.V. (PAR CALCUL DU %) : 347 g/L  
C.O.V. = CONTENU ORGANIQUE VOLATIL

DENSITE RELATIVE (H<sub>2</sub>O=1) : 0,95  
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) : 26,67  
DENSITE DE VAPEUR (AIR=1) : 1,2  
SOLUBILITE DANS L'EAU : Complète  
REACTIVITE DANS L'EAU : Aucune

### SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE : Stable.

CONDITIONS A EVITER : Flammes nues, surfaces chaudes ou toute source d'inflammation.

INCOMPATIBILITE : Incompatible avec les agents oxydants forts, les acides et les bases fortes, les métaux alcalins, les halogènes et les alcalins forts.

DECOMPOSITION DANGEREUSE : La décomposition thermique en présence d'air peut générer du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone ou les deux. Au-delà de 200 °C, elle peut produire de l'acétaldéhyde, de la crotonaldéhyde et de l'acétone.

POLYMERISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucunes données spécifiques à ce produit. Les données qui suivent se rapportent à un ou des ingrédients principaux :

YEUX :            Test oculaire standard de Draize (lapin)  
Dose : 500 mg    Réaction : grave  
Dose : 500 mg / 24 heures    Réaction : légère

PEAU :            Test cutané standard de Draize (lapin)  
Dose : 20 mg / 24 heures    Réaction : modérée



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FILM PARTALL® no 10

No de FDS : P10-001

Entrée en vigueur : 20 juin 2008

Page 5 de 6

INHALATION : CL50 (rat) : 20 000 ppm / 10 heures

INGESTION : DL50 (rat) : 7 606 mg/kg

### SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le produit n'est pas censé porter atteinte à l'environnement et est intrinsèquement biodégradable.

### SECTION 13 : EVACUATION DES DECHETS

Les déchets peuvent être incinérés dans une installation approuvée, autorisée en vertu des règlements pertinents du fédéral, de l'État et de la région.

### SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

CLASSEMENT DU DOT : Alcool, N.S.A. (alcool éthylique); 3; UN1987; groupe d'emballage III  
CLASSEMENT DE L'OACI / DE L'IATA : Alcool, N.S.A. (alcool éthylique); 3; UN1987; groupe d'emballage III  
CLASSEMENT DE L'IMDG : Alcool, N.S.A. (alcool éthylique); 3; UN1987; groupe d'emballage III;  
polluant marin : non

### SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### **COMPREHENSIVE ENVIRONMENTAL RESPONSE COMPENSATION AND LIABILITY ACT DE 1980 (CERCLA)**

<u>COMPOSANT</u>	<u>QUANTITE A DECLARER (QD)</u>
Alcool butylique	5 000 lb

#### **SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT DE 1986 (SARA), TITRE III**

SARA 302 : Ne contient aucun produit chimique soumis à la déclaration SARA 302.

<u>CATEG. DE DANGER SARA 311/312</u>	<u>COMPOSANT</u>	<u>CATEGORIE</u>
	Alcool éthylique	R. sanitaire immédiat et différé, incendie
	Alcool butylique	R. sanitaire immédiat (aigu), incendie

SARA 313 : Ne contient aucun produit chimique soumis à la déclaration SARA 313.

**CLASSEMENT DE L'OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY ADMINISTRATION (OSHA)** : Dangereux

**PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE** : Ne contient aucunes quantités détectables de produits chimiques soumis à la Proposition 65.

**CLASSEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LES MATIERES DANGEREUSES UTILISEES AU TRAVAIL (SIMDUT)** : Dangereux : liquide inflammable



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FILM PARTALL<sup>®</sup> no 10

No de FDS : P10-001

Entrée en vigueur : 20 juin 2008

Page 6 de 6

**REPERTOIRE DE PRODUITS CHIMIQUES :** Ce produit n'apparaît pas dans les répertoires ou les listes réglementaires. Soit ses composants figurent aux répertoires de produits chimiques suivants, soit ils réunissent les conditions requises pour une exemption :

ÉTATS-UNIS	<i>Toxic Substances Control Act (TSCA)</i>
CANADA	Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
EUROPE	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)
AUSTRALIE	<i>Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)</i>
JAPON	<i>Existing and New Chemical Substances (ENCS)</i>
CORÉE	<i>Existing Chemicals List (ECL)</i>
PHILIPPINES	<i>Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)</i>

---

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

---

Nous considérons toute l'information fournie dans la présente fiche de données de sécurité comme exacte et fiable. REXCO n'émet aucune garantie que ce soit, expresse ou implicite, dont les garanties de commerciabilité ou d'adaptation à un usage particulier, quant à l'usage sécuritaire de ce produit dans votre processus ou en combinaison avec d'autres substances. Les utilisateurs devraient effectuer leurs propres tests et évaluations pour déterminer la convenance du produit ou de l'information aux présentes pour leurs objectifs et leurs usages particuliers.

Préparée par : REXCO Product Stewardship Department